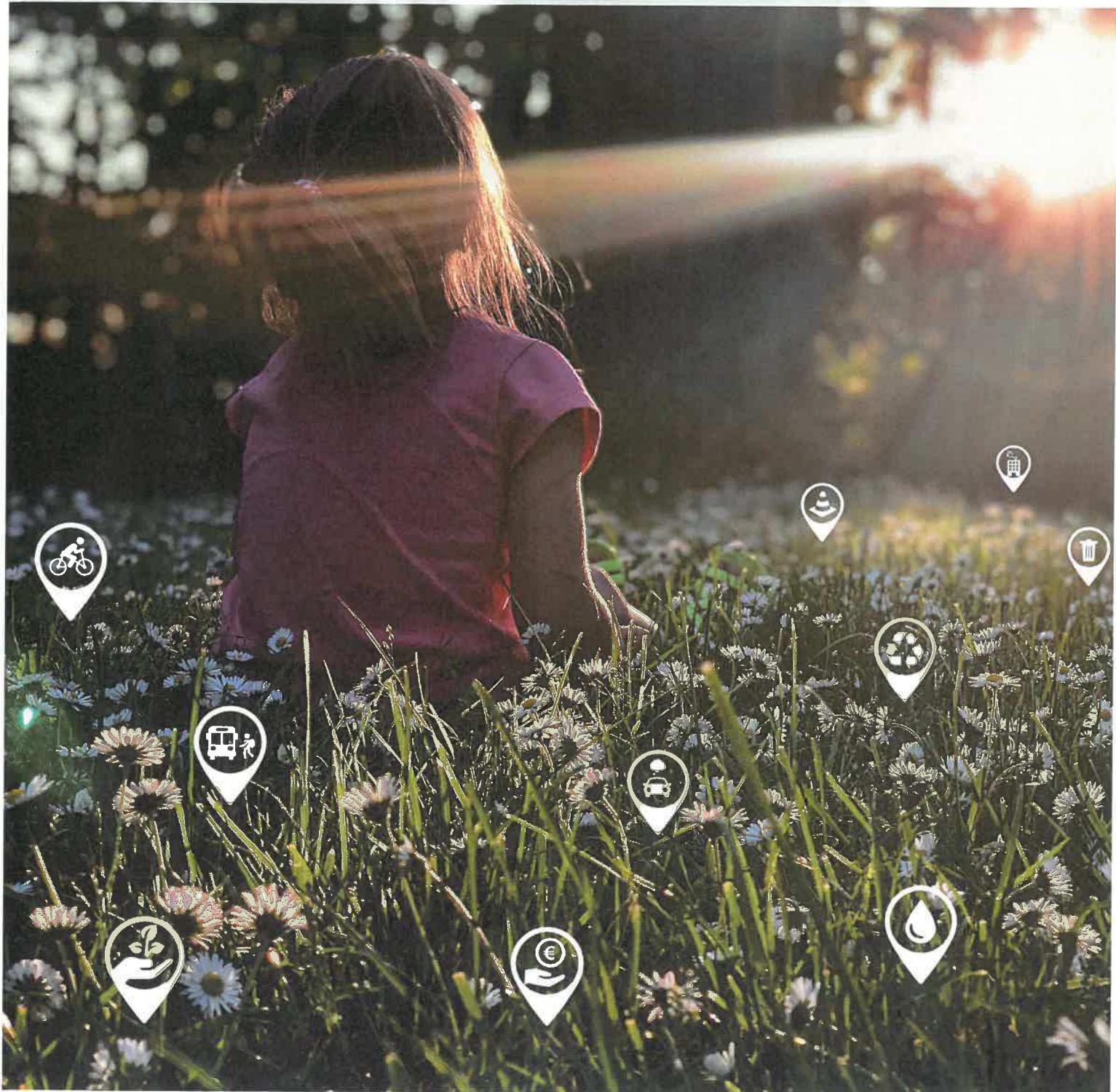


CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane



**PREFET
DU PAS-DE-CALAIS**
Liberté
Égalité
Fraternité



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

De la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR)

Représenté par son Président, **Olivier GACQUERRE** autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2021,
Ci-après désigné par la CABBALR,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par **Chantal AMBROISE**, Sous-Préfète de Béthune représentant le Préfet du Département du Pas-de-Calais,
Ci-après désigné par « l'État » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Art 1 : Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (ci-après dénommée « la CABBALR ») a souhaité initier l'élaboration d'un CRTE à l'échelle de son territoire.

Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations de la CABBALR. Les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permettra par ailleurs de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent le projet de territoire

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. A partir d'orientations stratégiques et d'un cadre opérationnel, il déclinera les programmes d'actions qui seront mis en œuvre pour réussir le processus de mutation engagée par l'agglomération. Le contenu du présent contrat est évolutif, pluriannuel et d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Il formalisera également la déclinaison du volet territorial du CPER au sein du territoire.

Art 2 : Ambitions de la CABBALR

2.1 Le contexte territorial

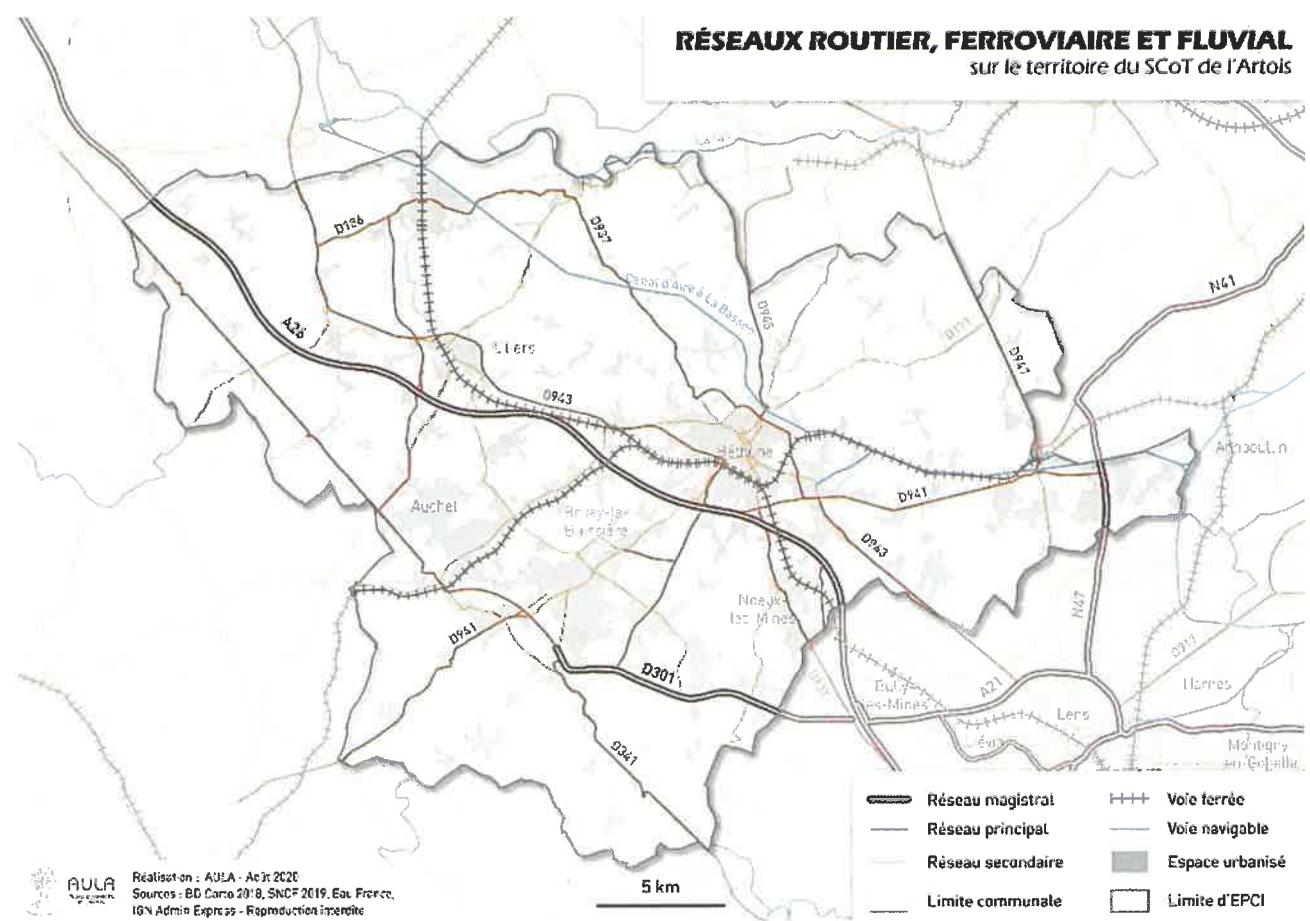
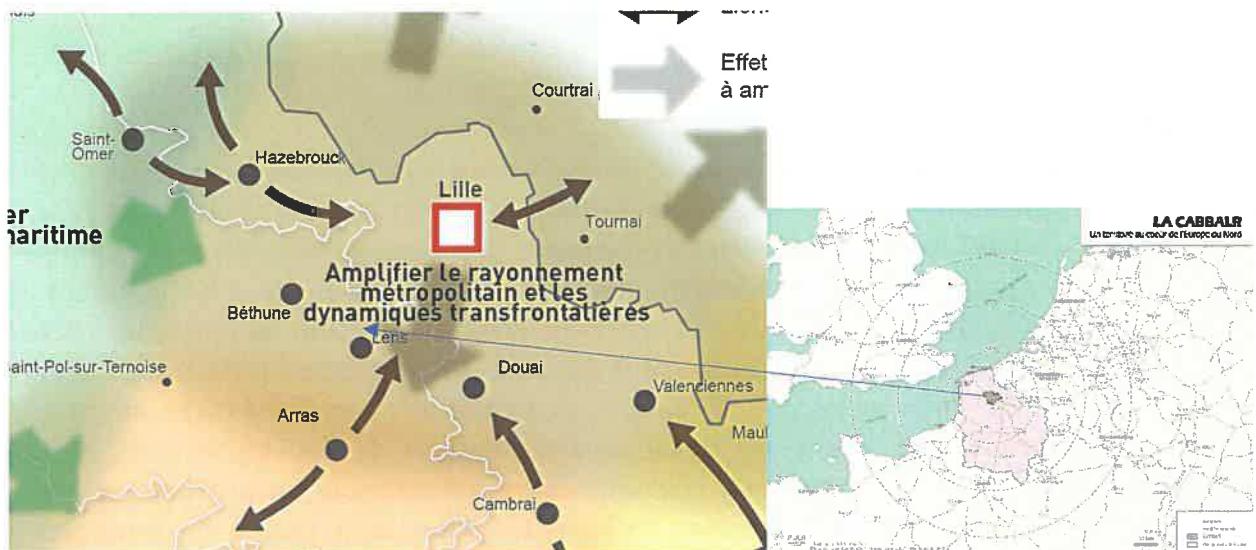
La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane regroupe 100 communes, 282000 habitants sur une superficie de 645Km². Bien que densément peuplée, elle repose sur une organisation multipolaire et présente des caractéristiques périurbaines et rurales importantes avec une part importante de communes de moins de 2000 habitants et des terres agricoles qui couvrent 60% de sa superficie. Fruit de la fusion de plusieurs EPCI, elle est reconnue comme un territoire composé d'espaces de typologies différentes, avec des fonctionnalités et une histoire propre et requiert de ce fait une approche intégratrice. « Relever le défi des transitions, imaginer de nouveaux modèles de développement, bâtir des stratégies inclusives... ». Au regard de la conjoncture qui impacte en profondeur nos sociétés, la CABBALR comme de nombreuses collectivités, doit faire face à de multiples enjeux dans le but de construire un avenir plus résilient, plus apaisé pour ses habitants. Le défi est de taille mais il s'impose progressivement à l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, les difficultés économiques et sociales provoquées notamment par la fermeture de l'usine Bridgestone et par la crise sanitaire, ont fait subir un véritable choc à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane. Pour autant, afin d'enrayer tout risque de récession, les élus de la Communauté d'Agglomération ont souhaité engager le territoire dans une démarche de transition structurante et bâtir un nouveau modèle sociétal. Au-delà des fondamentaux que sont le développement économique et l'emploi, la transition écologique et numérique et l'amélioration du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération souhaite s'inscrire dans un processus de mutation dont la première étape consiste en l'écriture du Projet de Territoire. Celui-ci définira le socle commun partagé et prospectif permettant d'harmoniser les enjeux retenus, de répondre aux spécificités infra territoriales, de prendre en compte l'évolution des politiques nationale et régionale et de se projeter vers l'avenir avec de réelles ambitions dont certaines sont partagées au sein du Pôle Métropolitain de l'Artois.

2.2 Les éléments clés du portrait de territoire :

Un territoire présentant de réels atouts mais dépendant d'une organisation multipolaire très étendue

La CABBALR à l'échelle de la région Hauts-de-France caractérise un territoire « ouvert », en position d'interface, au sein de plusieurs aires d'influence dont celle de la MEL en particulier. Elle occupe une position géographique stratégique au cœur d'un bassin de 100 millions de consommateurs et est desservie par un réseau routier et autoroutier qui la situe à 2h00 de Bruxelles, 2h30 de Paris et 3h30 de Londres (territoire traversé par l'A26 et la RD301 qui est connectée à l'A21). Elle comprend une gare TGV à Béthune (ligne Paris – Dunkerque) et est connectée au réseau fluvial à grand gabarit Nord-Europe.

Elle doit pour autant s'attacher à renforcer ses coopérations interterritoriales en raison de l'absence de centralités fortes (Béthune, ville centre et sous-préfecture, ne représente que 10% de la population de l'agglomération) qui lui confère une organisation multipolaire structurée par un maillage de communes rurales (62 communes ont moins de 2 000 habitants), consommatrice de foncier, renforçant l'étalement urbain et générant des flux de déplacements importants.



Un contexte socio-démographique et sanitaire en tension

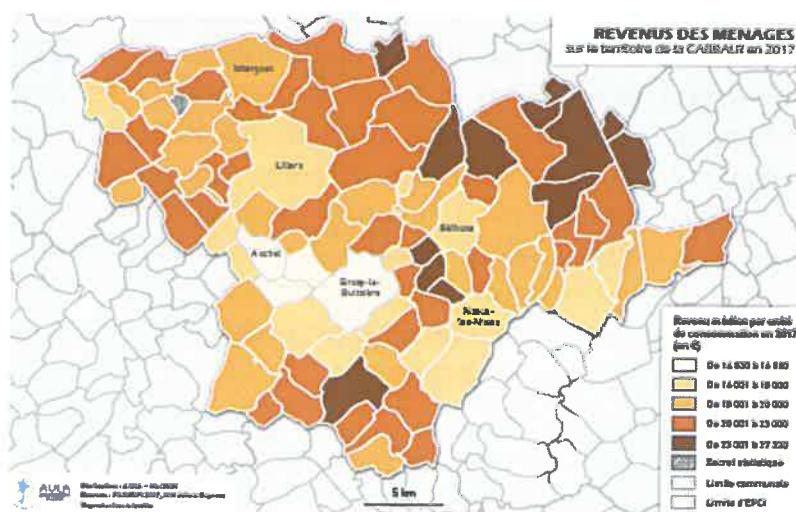
La CABBALR est identifiée comme un territoire jeune où les 0-29 ans représentent 36,7% de la population (contre 35,6% en France-2017). La classe d'âge supérieure (+de 60 ans) progresse toutefois significativement pour atteindre 24,8% de la population (contre 25,7% au niveau national) et alors que celle des 15-29 ans diminue (-4%). La population de la CABBALR est par ailleurs stable grâce à un solde naturel positif qui compense un solde

migratoire négatif. Il convient de préciser que des disparités infra-territoriales existent entre des secteurs plus attractifs, en dynamique démographique et d'autres plus en difficultés perdant régulièrement des habitants (communes minières).

Sur le plan sanitaire, la situation du territoire est préoccupante à plusieurs titres. Bien qu'en diminution au cours des dernières années, le taux de mortalité reste supérieur à celui de la moyenne nationale (10,1% contre 8,7%). La situation est davantage marquée avec le chiffre de l'espérance de vie pour le territoire de près de 4 ans inférieur pour les hommes (74,9 ans contre 78,7 ans au niveau national) et de 3 ans pour les femmes (82,7 contre 85,2). Ce constat est d'autant plus préoccupant qu'il s'inscrit dans un contexte de pénurie de praticiens (densité de médecins généralistes inférieure à celle du Département) ; cette pénurie risquant de s'aggraver à moyen terme compte tenu de l'âge des praticiens (généraliste et spécialiste) dont la moitié à plus de 55 ans et des départs à la retraite qui suivront. Face à cette situation, la CABBALR porte une démarche volontariste visant à renforcer l'attractivité du territoire auprès des médecins généralistes. La modernisation de l'hôpital de Béthune-Beuvry menée en parallèle étant également à mettre en exergue.

Le revenu des ménages est faible et le taux de pauvreté est jugé élevé (19,6%) en particulier pour les - de 30 ans (+31%). Le revenu moyen par unité de consommation s'élève à 18 490€ (2017) contre 21 100€ au niveau national avec 40% de la population disposant d'un revenu inférieur à 17 000€. Enfin, l'indice IDH-4 moyen particulièrement faible (0,5 contre 0,9 sur le plan national) illustre clairement ces difficultés.

En matière de formation, le niveau est jugé faible avec près des deux tiers de la population (63%) ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat en 2016 (59,7% en Région et 53% en France Métropolitaine). La situation s'améliore toutefois avec une évolution des niveaux de formation constatée au cours des 10 dernières années notamment pour la formation supérieure.



Une tertiarisation progressive de l'économie qui étend la diversité des emplois

Territoire industriel, le CABBALR voit cependant diminuer progressivement la part des emplois industriels passant de 23% à 18% en 10 ans. Parallèlement, le secteur tertiaire (administration, social, enseignement, santé...) bénéficie d'une progression au cours des dernières années pour représenter 40% des emplois. L'agglomération dispose par ailleurs d'un maillage significatif de parcs d'activités, de programmes de reconversion de site, de démarches innovantes, de la présence de laboratoires de recherche et d'essais et recense

plus de 4000 entreprises artisanales. De plus, la conjoncture économique locale marque des signaux encourants illustrés par un nombre importants de projets de développement et d'investissement d'entreprises (près de 80) dont plus de la moitié ont bénéficié de moyens du plan de relance.

Si ces éléments retroussent un niveau de dynamisme économique, ils ne masquent pas pour autant une diminution régulière du nombre d'emplois depuis plus de 10 ans, un taux de chômage qui reste haut (de 9,6% donnée ANPE à 16,6% données INSEE-2017), un taux de création d'entreprises faible et un phénomène de résidentialisation qui s'accroît (moins d'emplois que d'actifs).

Un territoire identifié comme agréable et dynamique par ses habitants, disposant de nombreux atouts

La CABBALR se singularise par la diversité de ses paysages, constitués de milieux naturels boisés et humides, d'espaces agricoles, de reliefs. Ces éléments associés à un riche patrimoine culturel, historique et minier (patrimoine Unesco), une offre touristique et plusieurs sites de loisirs sportifs et de plein air (dont une piste de ski synthétique), constituent de réels atouts, confortent son image et contribuent à son attractivité. Le tourisme représente 2 000 emplois avec 270 000 nuitées sur le territoire en 2019 et constitue une activité économique à part entière et un potentiel à développer.

Une mobilité dominée par la voiture individuelle

Près de 70% des déplacements au sein du territoire se font en voiture pour atteindre 85% des trajets domicile-travail. Cette situation est d'autant plus significative qu'elle s'accompagne d'une croissance de la motorisation des ménages qui atteint 83%.

En parallèle, on constate une augmentation régulière de la fréquentation des gares de Béthune (6 500 montées/descentes/jr en 2015) et de Violaines/La Bassée (2 400) avec cependant une stagnation des autres gares et haltes ferroviaires du territoire.

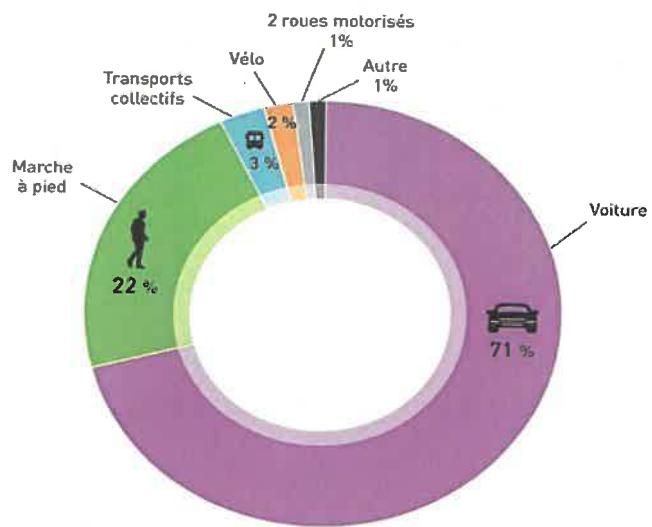
L'utilisation des transports en commun reste marginale (4% tous modes confondus) et ce malgré la récente entrée en fonction du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Le développement des modes alternatifs à l'usage des véhicules thermiques et de l'« autosolisme » est encore timide malgré quelques opérations portées par la CABBALR (déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et aménagement d'aires de covoitage). Cette situation devant être amenée à progresser, le temps que la population s'approprie la démarche et modifie ses pratiques.

Plus globalement sur le plan des flux domicile-travail hors territoire, on constate une progression régulière en particulier concernant les flux en direction de la MEL et de la CALL.

⇒ 42 000 actifs résidant sur la CABBALR travaillent quotidiennement à l'extérieur (+20%)

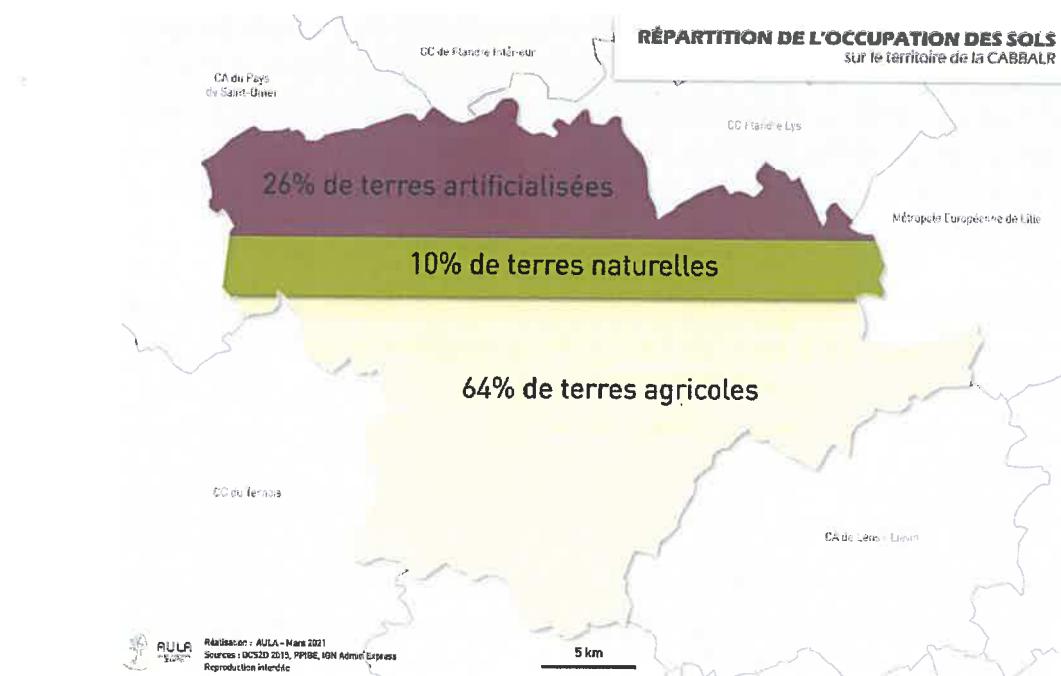
✓ dont 30% sur la MEL (+24% entre 2006 et 2016).

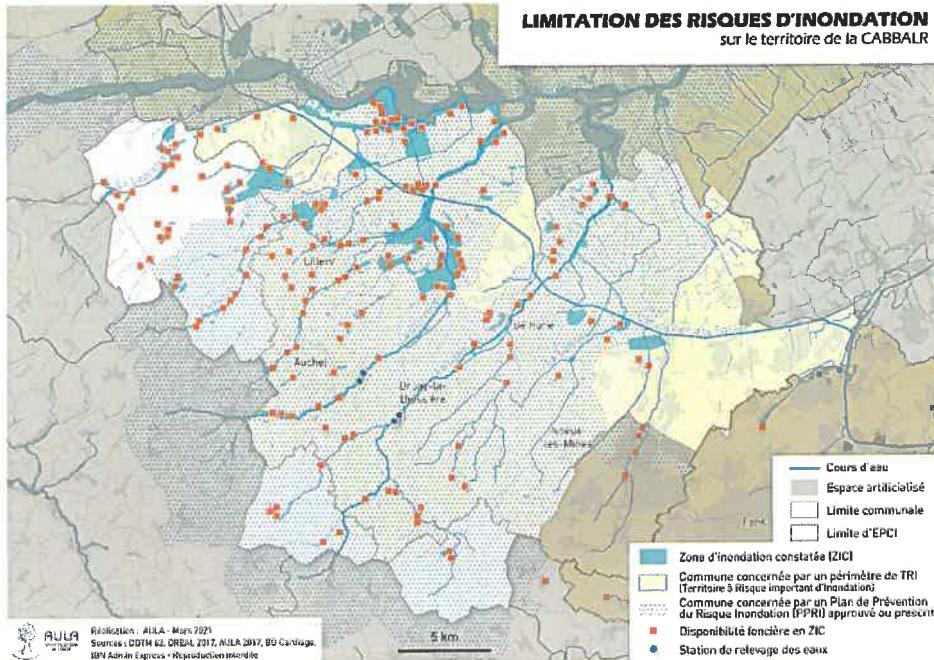
Modes de déplacement utilisés pour tous motifs



Un contexte environnemental et écologique fragile

Bénéficiant de milieux et d'espaces naturels de qualité dont certains classés, d'une bonne qualité de l'air et d'une diversité de biotopes contribuant notamment à l'amélioration de la qualité de l'eau, la CABBALR présente de réels atouts sur le plan environnemental. Elle reste cependant soumise à un niveau de menace environnementale non négligeable. Celui-ci est lié à plusieurs facteurs dont l'augmentation de l'artificialisation des sols, le facteur inondation, une dépendance énergétique fossile élevée, une qualité des eaux de surfaces altérée, une fragilité au niveau de la ressource en eau, la présence de 330 sites ou sols pollués référencés, constituent les plus marquants.





2.3 Les documents cadres territoriaux

Les documents de planification et de prospective territoriale

La CABBALR porte, dans le cadre de la mise en œuvre de ses compétences, les principaux documents de planification et les programmes, déclinaison des politiques gouvernementales et régionales :

Le SCOT de l'Artois : Son périmètre correspond à celui de l'agglomération. La procédure de révision est engagée depuis septembre 2017. Sur la base d'une démarche de concertation élargie menée en 2019, « zéro artificialisation nette » a été retenu comme niveau d'ambition et illustre la position du territoire en faveur d'une gestion économe du foncier.

La procédure se poursuit et l'arrêt de projet du SCOT est envisagée pour juin 2023 et son approbation pour juin 2024.

Le PLUI-H : la CABBALR est compétente de plein droit en matière de PLU pour les 100 communes qui la composent et a prescrit fin 2019 l'engagement de l'élaboration d'un PLUI à l'échelle de son territoire. La définition à moyen terme d'un seul et unique PLU constituera une démarche structurante et transversale de référence en matière d'aménagement et d'équilibre territorial, d'habitat, de développement économique, d'environnement et de mobilité. Les élus souhaitent qu'un volet « habitat » lui soit adjoint pour en faire un PLUI-H.

Le PLH 2019-2025 : l'objectif transverse de ce programme est de favoriser la construction d'un peu plus de 1000 logements par an (1070 exactement) en privilégiant les opérations de renouvellement urbain et le traitement des dents creuses au profit d'une démarche de densification des principales centralités urbaines (Béthune, Bruay-La-Buissière, Noeux-les-Mines, Lillers, Auchel, Isbergues). L'amélioration de la qualité des logements et la lutte contre l'habitat indigne s'inscrivent également parmi les priorités de ce programme tout comme la reconquête du parc vacant et la résorption des poches d'habitat dégradé.

Le schéma d'aménagement commercial : Voter en 2019, il fixe des règles d'implantations commerciales. Il figurera dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) du prochain SCOT avec comme priorités attendues la préservation du commerce de proximité et la lutte contre le déploiement des zones commerciales en périphérie.

Au titre des documents cadres et des politiques réglementaires relatifs à la gestion des cours d'eau et de leurs bassins versants, la CABBALR inscrit son action dans : **La Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE Artois Picardie, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le SAGE de la Lys, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : La CABBALR a entériné début 2020 son PCAET 2020-2026 qui porte une ambition pour le territoire en matière de transition écologique se traduisant par 5 orientations :

- Traduire une protection accrue des habitants et de la nature
- Permettre une mobilité durable, partagée et décarbonée
- Imprégnier le développement du territoire de la transition énergétique
- Engager le territoire vers l'autonomie énergétique
- Impulser un fonctionnement territorial coordonné, participatif et exemplaire.

L'ensemble de ces orientations fixe, à l'horizon 2030, des objectifs de diminution de consommation énergétique finale (-13%/2017), la multiplication par 5 des productions des Enr, la réduction de 24% des GES et des polluants atmosphériques de 34%.

Le PDU : La CABBALR a transféré sa compétence au SMTAG, aujourd'hui Artois Mobilités, qui porte le Plan de Déplacement Urbain (PDU) approuvé en 2019.

2.4 Les engagements de la CABBALR

Au titre de la cohésion territoriale qui sous-tend la déclinaison de ses compétences et la genèse des documents cadres qu'elle porte, la CABBALR s'appuie sur les fondamentaux suivants :

- **Au titre du développement économique et de l'emploi** : Conforter l'excellence industrielle du territoire, renforcer les capacités d'innovation, accompagner de nouvelles filières, soutenir le développement des entreprises et de l'emploi : industrie, formation, innovation, emploi, Économie Sociale et Solidaire, le fluvial, le marketing territorial, la politique du commerce...
- **Au titre de la transition écologique et numérique** : Construire un modèle d'organisation territoriale adapté aux composantes urbaine, périurbaine et rurale de l'agglomération : confortement des centralités, appui aux communes rurales, mobilité durable en lien avec le BHNS et le développement des gares et des pôles d'échanges, la maîtrise du foncier, le maillage territorial, la mutualisation des services, les outils numériques etc.
- **Au titre des solidarités** : Un territoire solidaire favorable à l'épanouissement et la réussite de ses habitants : le cadre de vie, la démocratie locale, l'écologie urbaine, la santé, l'habitat, la cohésion sociale, la politique de la ville...
- **Au titre de l'attractivité et du cadre de vie** : Dynamiser le potentiel touristique et l'attractivité du territoire : le tourisme, la culture, le patrimoine, les sports, le cadre de vie, la biodiversité, la TVB, la chaîne des parcs...

2.5 Le projet de territoire ou l'engagement de l'agglomération dans un processus de mutation

Dans le cadre d'une démarche participative (séminaires, ateliers de travail, enquêtes, sondages...), impliquant de nombreux acteurs (élus, techniciens, membres du Conseil de Développement, acteurs économiques, habitants...) et mobilisant des ressources universitaires, scientifiques, la CABBALR a engagé en 2021 l'écriture de son Projet de Territoire dont l'adoption est prévue au cours du second trimestre 2022. Cet engagement répond à la volonté des élus de bâtir une nouvelle dynamique reposant sur un projet fédérateur, une vision collective, partagée et déclinée à l'échelle des 100 communes qui composent le territoire.

Le CRTE de la CABBALR s'adosse par conséquent au cadre prospectif et stratégique qui a été déterminé lors d'ateliers de travail et de séminaires menés au cours du 1^{er} semestre de cette année et à partir de productions techniques (portrait de territoire, enquêtes, sondages...).

Ce dernier retranscrit la volonté d'inscrire le territoire et ses acteurs dans une dynamique de mutation positive pour une attractivité renforcée avec le développement alternatif et durable comme modèle.

Les principales aspirations de cette mutation tendent vers un territoire de référence en matière de développement durable économiquement, socialement et écologiquement, un territoire plus résilient à taille humaine, inclusif et de proximité.

Art 3 : Les orientations stratégiques

Dans un contexte marqué par « les villes monde » et les grandes métropoles, la CABBALR souhaite se saisir de son organisation multipolaire pour répondre à ces aspirations, en prenant appui sur un réseau de bassins de vie de proximité, le maillage de villes et de villages avec en filigrane le concept du territoire de la $\frac{1}{2}$ heure et la ville du $\frac{1}{4}$ d'heure.

Cette approche s'inscrit en cohérence avec le caractère singulier de l'agglomération, issu de la compilation de secteurs de typologies différentes, à la fois urbanisés et densément peuplés le long de l'axe Béthune-Bruay, périurbains à l'Est et ruraux sur les franges Ouest, Sud et des interactions qui s'y opèrent.

Plus spécifiquement, le modèle sociétal et urbain qui constituera le socle du projet de territoire reposera sur les sept fonctions sociales liées au quotidien des habitants à savoir **habiter, s'approvisionner, apprendre, travailler, être en forme, s'épanouir et se déplacer**. C'est sur ce modèle que sera bâti le cadre opérationnel et les programmes d'actions avec l'ambition de progresser vers un haut niveau de qualité de vie sociale.

SE DEPLACER

Afin de pouvoir répondre aux problématiques identifiées en matière de déplacements et sur le plan des mobilités plus globalement, un certain nombre d'enjeux ont été déterminés et priorisés pour constituer le cadre stratégique de la CABBALR. Parmi les éléments à traiter, il a notamment été mis en exergue l'amélioration des liaisons routières et ferroviaires vers la MEL, une évolution plus adaptée et performante de l'offre en Transports en commun et l'impérieuse nécessité de développer la part des modes doux dans les déplacements réalisés au sein du territoire.

Enfin, et selon une approche plus transversale et intégrée de la démarche, cette fonction « se déplacer » revêt une dimension particulière en intégrant également la déclinaison des autres fonctions sociales.

Les enjeux prioritaires

- *Réduire sensiblement la part modale de la voiture individuelle grâce aux transports collectifs, connectés, autonomes, partagés et solidaires,***
- *Garantir le désenclavement avec les autres territoires notamment dans ses liaisons vers la MEL et l'Île-de-France,***
- *Développer une mobilité vertueuse et 100% « verte » principalement pour accompagner l'émergence d'un nouveau modèle énergétique,***
- *Optimiser la desserte du territoire et créer un droit à la mobilité au travers d'une démarche inclusive.***

Programmation 2022

- Aménagement du parking relais de Haisnes- exfriche station "Oil"
- Aménagement du pôle gare d'Isbergues -Phase 1
- Seconde phase du schéma de déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques et mise en œuvre de nouveaux services « mobilité »
- Mise en place d'un schéma directeur des modes doux, développement du système « vélo »

Programmation prévisionnelle 2023-2026

- Poursuite des aménagements des pôles gares (Camblain-Chatelain, Marles-les-Mines, Lillers, Noeux-les-Mines, secteur Sud du PEM de la gare de Béthune) et développer les connexions intermodales permettant notamment d'améliorer les liens avec les centres urbains
- Aménagement du pôle gare d'Isbergues - phase 2
- Réaliser les aménagements nécessaires à la déclinaison du schéma directeur des modes doux
- Développer les services de mobilité douce
- Développer des services de mobilité permettant d'assurer la gestion des derniers kilomètres (notamment à partir des gares)

HABITER

Au regard des objectifs affichés dans le PLH de la CABBALR qui doivent contribuer notamment à la mise en œuvre d'une démarche adaptée et équilibrée sur le plan de la construction de logements mais aussi sobre sur le plan de la consommation foncière cette fonction revêt plusieurs paramètres et appréhende plusieurs enjeux. Il s'avère que le développement de l'habitat est un facteur de consommation foncière et illustre l'une des principales problématiques à laquelle doit répondre le territoire. L'amélioration de la qualité des logements, de leur isolation et la lutte contre l'habitat indigne s'inscrivent également parmi les priorités de ce programme tout comme la reconquête du parc vacant et la résorption des poches d'habitat dégradé.

Les enjeux prioritaires

- *« L'habitat de demain » : nous engager à constituer une offre de logements innovante (habitat connecté, autonome, matériaux bio-sourcés changements d'usages, recyclage***

foncier) et adaptée aux parcours résidentiels et cycle de vie des habitants (jeunes ménages et primo accédants, perte d'autonomie, familles monoparentales...),

**Réduire l'impact énergétique des logements : développer la construction de logements passifs et soutenir la rénovation des parcs public et privé énergivores afin de réduire la consommation (lutte contre la précarité énergétique),*

**Protéger les habitats des risques naturels,*

**Assurer un logement digne aux habitants,*

**Veiller à la mixité sociale.*

Programmation 2022

-Suivi et animation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat sur les communes de Béthune et Bruay dans le cadre du dispositif ACV et sur les communes d'Auchel et Lillers dans le cadre du dispositif PVD

-Politique des aides à la pierre (parc public et ERBM)

-Programme d'Intérêt Général - « Précarité énergétique », dispositif d'aide auprès des particuliers propriétaires bailleurs ou occupants

-ERBM- Poursuite des études urbaines des cités minières

-ERBM-1er triennal -engagement du programme de rénovation intégrée de la cité Victoire à Houdain/Traitement et aménagements publics, création d'équipements. Aménagement du site de la Fosse 7

-Programmation NPNRU de Béthune et Bruay-La-Buissière

-Programme de requalification de l'aires d'accueil des gens du voyage de Lillers

-Dispositif « permis de louer » sur 19 communes du territoire de la CABBALR

-La mise en œuvre du PAPI et du Programme de Restauration Ecologique des cours d'eau PRE

Programmation 2023-2026

-Poursuite des aménagements urbains au sein des cités minières ERBM-1^{er} triennal

-Engagement des aménagements urbains des cités minières relevant du second triennal

-Déclinaison du volet « habitat » des programmes NPNRU

-Construction de 3 aires d'accueil des gens du voyage (Hersin-Coupigny, Douvrin et Houdain-Haillicourt

-Accompagner la mise en œuvre d'opérations isolées de reconversion de friche urbaine dans le cadre des dispositifs ACV, PVD ou au titre du confortement des centralités et de la densification des bourgs ruraux

TRAVAILLER

La conjoncture économique actuelle est particulièrement sensible et cristallise les attentions considérant les difficultés d'ordre structurel et les phénomènes de mutation et de transition auxquels l'ensemble des territoires sont confrontés. L'agglomération a pour cela décidé d'engager une action volontariste visant à initier une phase de reconversion afin d'atténuer notamment le phénomène de résidentialisation qui la touche (sur 100 actifs qui résident sur

l'agglomération, 74 y ont un emploi). Celle-ci se matérialise également au travers du développement d'un secteur d'excellence (usine de batteries ACC, la vallée de l'électrique) et de filières d'avenir pour faire face au déclin de filières plus anciennes (Bridgestone) et la reconquête industrielle. Parmi les cibles nouvelles figurent l'écologie industrielle. Au travers cette fonction « travailler », c'est une stratégie territoriale de développement économique qui se décline.

Les enjeux prioritaires

- *Soutenir le développement des filières clés du territoire et impulser les filières d'avenir (industrie, BTP, agriculture, agroalimentaire, artisanat et services, logistique verte, « Vallée de l'électricité », transformation numérique, habitat du futur, bioéconomie...),*
- *Conforter l'attractivité du territoire pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises (enrichissement de l'offre foncière et immobilière, ingénierie financière, marketing territorial, offre de services...), garantir l'accès à l'énergie verte et aux ressources (eau...),*
- *Fédérer les outils et acteurs de l'emploi, afin d'accélérer le retour à l'emploi, soutenir le marché de l'emploi local et apporter les qualifications attendues,*
- *Encourager l'entrepreneuriat, favoriser la création et la reprise d'entreprise, accompagner la transmission des entreprises et des savoirs faire (intergénérationnel),*
- *Développer l'innovation technologique et sociale (incubateur, écosystème de start-ups...),*
- *Tendre vers une écologie « industrielle » et une économie décarbonée en soutenant les transitions et le développement de filières « sobres » (éco-circulaire, clusters...),*
- *Développer l'économie résidentielle, l'ESS et la tertiarisation de l'économie locale (tourisme, tiers lieux...),*
- *Développer de nouvelles formes et d'organisation d'emplois grâce à l'expérimentation (Territoire zéro chômeur de longue durée...).*

Programmation 2022

- Déclinaison opérationnelle du dispositif Territoires d'industrie "Béthune-Bruay, territoire démonstrateur de la transformation industrielle »*
- Soutien à l'investissement industriel*
- Gigafactory ACC*
- Traitement de la friche HDF Emballage – ZI de Noeux-Labourse*
- Requalification des ZAE vieillissantes- aménagement de l'axe Lavoisier ZI de Noeux-Labourse*
- Mise en œuvre de la feuille de route entrepreneurat, création d'une « Académie de l'Entrepreneuriat »*
- Mission de réindustrialisation et de reconversion du site de Bridgestone-Elaboration d'un schéma global*

-Structuration des écosystèmes numériques et de la gouvernance du numérique stratégie d'open Data

-Gouvernance du numérique-stratégies d'Open Data

-Politique en faveur de l'artisanat, développement de l'ESS

Programmation 2023-2026

-Site-"*cœur de l'écosystème d'innovation industrielle*"

-Développement de l'offre immobilière de bureau

-Poursuite du dispositif territoire d'industrie

S'APPROVISIONNER

Cette fonction, étroitement liée à la question alimentaire mais aussi à celle des ressources (dont l'eau en particulier), couvre un large spectre, depuis les espaces de productions agricoles jusqu'à l'assiette des habitants et des convives de la restauration hors domicile, et associe l'ensemble des intermédiaires dont les commerces et la distribution. De plus, en raison de la crise sanitaire et de l'évolution des comportements et des habitudes des citoyens qui en résulte, il s'avère que la question alimentaire prend une nouvelle dimension et résitue le territoire au cœur cette préoccupation et de sa gouvernance. C'est aussi le cycle des déchets qui est concerné au sein de cette dimension.

Les enjeux prioritaires

**Développer les circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale,*

**Préserver les espaces agricoles en limitant la consommation foncière (sobriété, lutte contre l'étalement urbain),*

**Garantir la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire,*

**Réduire la production de déchets et tendre vers un territoire zéro déchet.*

**Assurer un maillage de commerces et de services de proximité,*

**Accompagner la transition agricole (écologique) dont le développement de filières en agro-ressources et renforcer le niveau d'auto-suffisance alimentaire du territoire.*

Programmation 2022

-Déclinaison du programme d'actions du PAT

-Politique local du commerce

-Développement d'applications numériques

-Programme de rénovation thermique des bâtiments et équipements communautaires, programme partenarial Conseil en Energie Partagée du COTTRI « ambition de 15 rénovations thermiques BBC de bâtiments communaux »

-Programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux d'eau potable

-Mise en œuvre du Projet Interreg « de l'eau pour demain »

-Travaux de mises aux normes des déchetteries communautaires

-Renouvellement et développement des réseaux d'assainissement, travaux de déconnexion des réseaux d'eau potable

Programmation 2023-2026

- Construction d'une légumerie territoriale
- Construction de deux nouvelles déchetteries
- Poursuite du programme pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments et équipements communautaires
- Construction d'un nouveau Centre de Valorisation Energétique

ETRE EN FORME

Comme cela est constaté dans les éléments de diagnostic et particulièrement prégnant au sein du territoire, les mauvais chiffres en matière de santé et la faible densité de médecins généralistes couplée à la forte probabilité de voir cette situation s'aggraver au cours des prochaines années, constituent un enjeu essentiel pour l'agglomération et la santé de ses habitants. Plus largement et dans la mesure où les préoccupations sont multiples (sociales, climatiques en lien avec les pics de pollution...) et d'ordre intergénérationnel (vieillissement de la population...), les enjeux qui ont été retenus couvrent à la fois les sujets de prévention, d'environnement, de bien-être et de santé, du réseau de praticiens aux démarches d'informations et de promotion auprès des habitants.

Les enjeux prioritaires

- *Garantir un maillage de praticiens afin de permettre un accès aux soins pour tous,***
- *Développer les bonnes pratiques alimentaires,***
- *Préserver les écosystèmes, milieux naturels et la biodiversité,***
- *Développer la pratique du sport (sport/santé) et permettre le « bien vieillir »,***
- *Promouvoir la santé mentale,***
- *Réduire les polluants atmosphériques et sonores.***

Programmation 2022

- Dispositif « Agglo mobile »
- Le Contrat Local de santé
- Le Cottri
- Le plan piscines - programme de rénovation des piscines de Béthune et Lillers
- Création d'un centre de santé avec antennes

Programmation 2023-2026

- Poursuite du plan piscines - programme de rénovation
- Aménagement de sites relevant de la chaîne des parcs

APPRENDRE

Le territoire de la CABBALR dispose d'un bon niveau de couverture en équipement scolaires.

Il bénéficie également d'une ressource post-bac reconnue et spécialisée avec notamment la FSA de Béthune complétée par une offre de formation (BTS/DUT) diversifiée, l'ensemble accueillant près de 4000 étudiants. Cependant, ce constat ne doit pas éluder les difficultés de recrutement de personnels qualifiés auxquelles sont confrontées les entreprises locales, un niveau de formation générale qui se situe encore dans la strate basse et enfin un taux de personnes en situation d'illettrisme et illectronisme qui est supérieur à la moyenne régionale. Aussi au titre de cette fonction, la CABBALR a déterminé plusieurs enjeux permettant d'intégrer les étapes du parcours éducatif et de formation des habitants tout au long de leur vie.

Les enjeux prioritaires

- *Proposer une offre de formation initiale cohérente, en phase avec les enjeux de développement et de transition (écomobilité, éco-construction...) et la valoriser,*
- *Développer la formation continue, l'apprentissage dans le but de répondre au mieux aux besoins des entreprises,*
- *Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme,*
- *Assurer un maillage d'équipements scolaires afin de limiter le recours au véhicule individuel,*
- *Favoriser l'autonomie, la citoyenneté et la responsabilité au travers des réseaux d'Education Populaire,*
- *Encourager la réussite éducative et l'ouverture à l'international pour les jeunes, promouvoir de nouvelles formes d'enseignement (pédagogie innovante, lycée de toutes les chances...).*

Programmation 2022

- Création d'un guichet unique mobile
- Contrat de ville
- Ecole de la seconde chance

Programmation 2023-2026

- Création d'un centre de formation des apprentis (Béthune site de l'Horlogerie)

S'EPANOUIR

Comme cela est clairement ressorti du portrait de territoire, des temps de concertation et des enquêtes menés dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire, la CABBALR dispose d'équipements culturels de qualité (Comédie de Béthune, Labanque, Théâtre de Béthune, conservatoire et écoles de musique, bibliothèques- médiathèques), d'un riche patrimoine historique (beffroi de Béthune, Unesco, art déco, château d'Olhain, ...) et d'espaces de nature et de loisirs récréatifs (Parc d'Olhain, Loisirnord, Base nautique, site de la Chaine des Parcs, réseau cyclotouristique...) qui contribuent à son image et à son attractivité. Aussi, au travers de cette fonction, il s'agira davantage de veiller à préserver et renforcer l'ensemble de ces ressources, d'optimiser leurs usages et de les valoriser auprès d'un éventail plus large

d'habitants.

Les enjeux prioritaires

- *Promouvoir des événements culturels, fêtes et traditions populaires,*
- *Valoriser et accompagner le tissu associatif, encourager le bénévolat (chez les jeunes en particulier),*
- *Assurer un accès à l'offre culturelle et aux sites de loisirs en limitant le recours au véhicule individuel (offre de proximité),*
- *Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale au profit du « bien vivre ensemble »,*
- *Apaiser et adapter les espaces publics, « de l'humain dans les villes ».*

Programmation 2022

- Chaine des Parcs -Parc de la Lawe "Vallée Carreau"
- Programmation du Contrat de Ville -Appel à projets
- Déclinaison de la convention territoriale globale avec la CAF

Programmation 2023-2026

- Chaine des parcs : Aménagement des secteurs "Lys Romane" et « canal d'Aire/gare d'eau » de Béthune
- Schéma cyclotouristique, aménagement de l'EV5 et du réseau Vélo Route Voies Vertes
- Schéma directeur du tourisme fluvial et aménagement d'un port de plaisance multisites
- Reconversion du site de Nitrochimie
- Restructuration de Loisinord

Art 4 : Le plan d'action

4-1 : intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les conventions et contrats préexistants viendront enrichir et consolider la déclinaison opérationnelle du cadre stratégique du CRTE de la CABBALR. La mutualisation de la gouvernance de ces contractualisations au sein du CRTE sera menée progressivement. Cependant dans la mesure où certains sujets nécessiteraient une approche spécifique, le principe de conserver des instances de pilotage propres à chaque contrat sera proposé. Les engagements financiers qu'ils contiennent figureront dans la maquette financière globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat pourront à terme être précisées.

Les principales contractualisations déclinées sur le territoire de la CABBALR sont :

Au titre de la cohésion sociale, de la politique de la ville et de l'habitat

-Le Contrat de ville et de cohésion urbaine de la CABBALR relevant du nouveau protocole 2019-2022 concerne 16 quartiers répartis sur 14 communes (Auchel, Barlin, Béthune, Beuvry, Bruay-La-Buissière, Calonne-Ricouart, Cauchy-à-la-Tour, Douvrin, Haillicourt, Haisnes-lès-la-Bassée, Houdain, Lillers, Marles-les-Mines, Noeux-les-Mines) avec pour principaux enjeux :

- Proposer aux habitants des quartiers des démarches inclusives via des activités de lien social, le sport, la culture, le numérique,
- Favoriser la réussite de la jeunesse
- Améliorer le cadre de vie dans les quartiers et la qualité de vie des habitants
- Encourager la mixité sociale dans les quartiers
- Réduire le chômage et faciliter l'accès à l'emploi
- Encourager la création d'activités dans les quartiers
- Garantir l'accès au droit des habitants
- Favoriser l'accès aux soins des habitants
- Réduire les inégalités entre quartiers prioritaires et leur bassin de vie en matière de services

-La convention territoriale globale 2021-2024 avec la CAF. La CABBALR s'est engagée officiellement fin 2020 dans l'écriture d'une Convention territoriale globale, nouveau cadre d'intervention et de contractualisation proposé par la Caisse d'Allocations Familiales aux collectivités locales. Il s'agit d'écrire un projet social de territoire partagé. Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies en matière de services aux familles.

Au regard des partenariats existants entre l'agglomération et la CAF et des enjeux de territoire, une attention particulière est portée aux thématiques de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, à l'accompagnement des publics vulnérables et au logement.

-Le Contrat local de santé 2020-2023 avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil local de santé mentale (2019-2023). La CABBALR et l'Agence Régionale de Santé des Hauts de France ont porté le travail d'élaboration du Contrat Local de Santé. Les échanges et réflexions avec les élus, institutionnels et professionnels de la santé, du social et du médico-social menés ont permis d'établir un diagnostic territorial, d'échanger sur les problématiques de terrain, de définir un plan d'actions sur des orientations stratégiques qui se structurent sur la santé des enfants et des jeunes, l'accompagnement des personnes vulnérables dans leur parcours de santé, l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

-Le Projet Alimentaire Territorial (2019-2025) labellisé « PAT en action » en mars 2021. Sur la base d'un diagnostic partagé, 160 acteurs engagés dans le système alimentaire territorial ont contribué à la définition des enjeux et à l'émergence des engagements suivants :

- Relocaliser les productions et encourager la transition agricole
- Renforcer l'autosuffisance alimentaire
- Développer les circuits courts alimentaires
- Lutter contre la précarité alimentaire
- Garantir une agriculture rémunératrice

Au titre des transitions écologiques, de la préservation des milieux naturels et de la lutte contre les inondations.

-Le Contrat de transition écologique (CTE) 2019-2022 : Il associe l'Etat, la Région, l'ADEME, la Banque des Territoires et la CABBALR et porte comme principaux enjeux pour l'agglomération : Accompagner le monde économique vers l'efficacité énergétique et la transition écologique, engager des dispositions sur l'adaptation au changement climatique, programmer des actions visant à améliorer la connaissance tout en réduisant les émissions polluantes, traduire une efficacité énergétique dans l'ensemble des secteurs tertiaires, inventer un modèle de développement pour actionner les potentialités en énergie renouvelable et engager des opérations structurantes vers une mobilité durable et efficace

-Le Contrat d'Objectifs pour la Territorialisation de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI) 2021-2025 : Engagé par la CABBALR avec l'Etat, l'Ademe et la Région renforce les ambitions du territoire dans la Troisième Révolution Industrielle et permet de mobiliser tous les acteurs du territoire en faveur de l'accélération de la Troisième Révolution Industrielle.

-Le PAPI « Lys » - Programme d'Action de Préventions des Inondations : La CABBALR porte la maîtrise d'ouvrage des aménagements de 38 ouvrages contribuant au ralentissement des écoulements qui sont co-financés par l'Etat et l'Agence de l'Eau, et contractualisés dans le cadre de la convention PAPI Lys. L'ambition est de diminuer significativement les conséquences négatives des inondations au regard des enjeux pour les biens et les personnes par la réalisation de zones d'expansion de crue.

Afin de préparer le territoire à l'augmentation de l'intensité des précipitations prévues par le GIEC, il est nécessaire d'optimiser l'action de la CABBALR sur plusieurs volets. Dans un premier temps, il est indispensable d'étendre l'entretien courant des cours d'eau réalisé actuellement (440 km de voie d'eau entretenues) à l'ensemble des cours d'eau identifiés comme tel par la DDTM (170 km supplémentaires). En complément, il est également nécessaire de lutter contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion et de coulées de boues. Pour cela des études sont en cours sur les communes présentant les plus forts reliefs et génératrices de ruissellement afin de concevoir un plan d'aménagement, de travaux, de mise en place d'ouvrage visant à tamponner les eaux et ralentir les écoulements. Sur les communes présentant peu de reliefs, l'objectif est de pouvoir restaurer les capacités hydrauliques du territoire puis de les conserver en réalisant un entretien courant des fossés.

-Les Programmes de Restauration Ecologique des cours d'eau : Les cours d'eau du territoire ont été dans leur grande majorité profondément remaniés par les activités humaines et par la nécessité de protéger contre les inondations des zones très urbanisées. Aussi la mise en œuvre des Plans de Restauration a pour enjeux le maintien et l'amélioration de la biodiversité des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Les P.R.E sont des programmes autorisés par arrêtés préfectoraux, dans le cadre de Déclaration d'Intérêt Général d'une durée 5 ans. Il y a actuellement 8 P.R.E sur le territoire de l'agglomération Béthune Bruay (PRE Lawe amont et affluents, Loisne aval, Guarbecque et affluents : 2013 - 2023, PRE Frénelêt et affluents, Busnes et affluents : 2019 - 2029, PRE Lys Laquette et affluents : 2020 - 2030, PRE Clarence et affluents, Surgeon Fontaine de Bray : 2021 - 2031

Au titre du renouvellement urbain, du confortement des centralités et de la recomposition des territoires.

-Les programmes de renouvellement urbain engagés (NPNRU) 2020-2025 sur les communes de Béthune (quartier du Mt Liébaut) et Bruay-La-Buissière-Haillicourt (quartier le Centre) avec comme objectifs transverses de renforcer les connexion infra-communales dans une logique d'ouverture du quartier, de développer les circulations douces, de poursuivre la réalisation de programmes d'habitats, d'aménagement des espaces publics, de création d'équipements publics et de pérenniser et développer les services et l'activité économique.

-Le programme « Action Cœur de ville » (2018-2022) décliné sur les communes de Béthune et Bruay-La-Buissière intégrant les dispositifs ORT correspondants : Il contribue à la redynamisation et à l'attractivité des deux centres-villes de Béthune et Bruay-La-Buissière et poursuit comme objectifs : le développement et la requalification de l'offre de logements dans une logique de continuité des parcours résidentiels au sein des polarités, le renforcement de l'attractivité résidentielle des polarités urbaines, un développement économique et commercial équilibré, une meilleure accessibilité des centres-villes, la mobilité et les connexions infra-urbaines, le traitement des espaces publics et du patrimoine et l'accès aux équipements et services publics

-Le programme « Petites Villes de demain » (2021-2026) dispositif initié au titre du Plan de relance et décliné sur les communes d'Auchel, Calonne-Ricouart et Lillers : selon la même approche que pour le dispositif ACV. Il a pour objectifs d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre des projets communaux portant sur le renouvellement urbain et le confortement de leur centralité, la revitalisation du tissu commercial, les mobilités douces, le traitement du patrimoine et l'amélioration des espaces publics et du cadre de vie.

-Les OPAH-RU : Au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat cofinancés par l'ANAH et la CDC-BDT, la CABBALR a acté à l'issue des études pré-opérationnelles, l'engagement à compter de 2022 de 4 OPAH-RU sur les communes de Béthune et Bruay dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville et sur les communes d'Auchel et Lillers dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain.

-La CABBALR est délégataire des aides à la pierre (crédits Etat et crédits ANAH).

-Le Programme d'Intérêt Général : Au titre de sa compétence habitat et de la gestion des fonds ANAH, la CABBALR a initié en 2019 un nouveau Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble de son territoire ; celui-ci vient renouveler l'animation territoriale sur les questions de lutte contre la précarité énergétique, d'accompagnement des propriétaires âgés ou en situation de handicap par l'adaptation de leur logement ancien et le développement d'une offre locative conventionnée à loyers abordables.

-L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (2017-2027), conclu à l'échelle du Bassin Minier. Pour le triennal 2018-2020, 3 cités minières ont été retenues au programme de rénovation intégrée : la cité de la Victoire étendue à la cité des Arbres pour Houdain, la cité du Nouveau Monde (16.3) et la cité Anatole France à Bruay La Buissière.

S'agissant de la commune d'Houdain, l'étude d'aménagement intégré a été finalisée en juillet 2021 après production du schéma d'aménagement établi à partir d'une analyse des scénarios d'aménagement et priorisation des fiches actions. Une notice technique juridique, financière et technique accompagne ce schéma.

Les études sont en cours en et en voie de finalisation pour Bruay-La-Buissière. Une seconde liste de cités a été produite pour le second triennal de ce dispositif.

Au titre du développement économique,

Le dispositif « Territoires d'Industrie » : L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention au service de l'industrie et du territoire, qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises. A l'échelle du territoire et compte-tenu de l'importance des filières industrielles, la démarche « Territoires d'industrie » permet, avec l'appui de l'Etat notamment au titre du Plan de relance et de la Région et avec l'impulsion des industriels, de développer un programme d'actions visant à répondre aux enjeux identifiés pour concourir au maintien et au développement d'activités industrielles sur le territoire comme l'arrivée d'ACC et le positionnement du territoire en Vallée de l'électrique, faciliter les échanges au sein de l'écosystème industriel territorial, impulser l'écologie industrielle sur le territoire, renforcer l'accompagnement RH, ajuster l'offre de formation en adéquation avec les besoins des industriels et consolider l'attractivité industrielle du territoire.

4-2 : validation des actions (tableau de programmation en annexe)

Les actions du CRTE sont décrites dans un tableau de programmation figurant en annexe 2 du présent contrat. Elles ne peuvent être validées qu'à la condition d'être portées par un maître d'ouvrage, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4-3 : projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions

en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4-4 : les actions de coopération interterritoriale

L'appartenance à un cadre métropolitain : le Pôle Métropolitain de l'Artois

Le CRTE de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'inscrit dans une stratégie convergente définie à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois qui fédère les agglomérations de Béthune-Bruay Artois-Lys-Romane, Lens-Liévin et Hénin-Carvin et le Département du Pas-de-Calais.

Le Pôle Métropolitain de l'Artois partage aujourd'hui des ambitions communes qui se traduisent au sein de trois axes de coopération métropolitaine, avec l'affirmation de l'éco-transition comme bannière commune et comme levier de développement.

Les 3 axes qui organisent cette coopération métropolitaine :

- L'éco-transition comme modèle de développement : Faire du territoire un démonstrateur de la 3^{ème} RI
- Tendre vers un réseau multipolaire équilibré et résilient de villes, villages et cités minières (de l'archipel noir à l'archipel vert)
- Une vie sociale et culturelle solidaire, attentive à chacun et rayonnante

Ils résultent d'un travail nourri au sein des instances politiques et techniques du PMA, de discussions avec ses forces vives et d'échanges avec les services de l'État, notamment sous les auspices des Sous-préfets d'arrondissement.

L'ensemble de ces orientations intègre de manière diffuse et transversale, par souci de complémentarité et de cohérence, les programmes d'actions de la CABBALR.

Une autre démarche de coopération interterritoriale a été initiée par la CABBALR en 2021. Celle-ci regroupe au côté de la CABBALR, la CCFL, la CAPSO, la CCFI, la CCPL et la MEL et porte sur les enjeux de mobilité dont le confortement des liaisons décarbonées vers la MEL et le développement de partenariats (économiques, formation, université et recherche...).

Art 5 : les modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs : ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires
- les services déconcentrés de l'Etat,
- les collectivités territoriales,
- les agences techniques départementales, CAUE, CPIE,
- l'Agences d'urbanisme de l'Artois

pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Art 6 : Engagement des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat

6-1 : Disposition générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6-2 : Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, la CABBALR assume le rôle de pilote de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e

d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6-3 : l'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts

- spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD)...

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6-4 : Engagement des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-5 : Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6-6 : Maquette financière

Elle récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle en précisant les montants :

-des crédits du plan de relance,

- des crédits contractualisés (nouveaux engagements),
- des crédits valorisés (engagement antérieurs...),
- l'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Art 7 : Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et de la CABBALR mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7-1 : Le comité de pilotage

Celui-ci est coprésidé par le Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant, et par le Président de la CABBALR ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CABBALR, des services de l'Etat, de l'ADEME, de la CDC-BDT ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE ;

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE proposée par le comité technique
- Examiner l'avancement et la programmation des actions,
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions proposées par le Comité Technique
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

7-2 : Le comité technique

Le comité technique est piloté conjointement par les représentants des services de l'Etat et de la CABBALR. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7-3 : L'articulation avec les autres instances locales de suivi de projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Art 8 : Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de la CABBALR et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Art 9 : Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Art 10 : Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Art 11 : Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Art 12 : Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

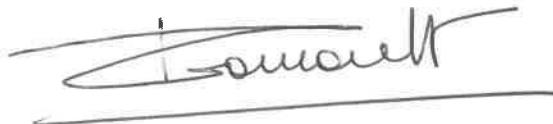
Art 13 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lille.

Le vendredi 21 janvier 2022

En présence de
Madame Jacqueline GOURAULT

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations
avec les collectivités territoriales



Olivier GACQUERRE



President de la Communauté
d'Agglomération de Béthune-Bruay,
Artois Lys Romane

Chantal AMBROISE



Sous-Prefète de Béthune
représentant le Préfet
de Département

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA CABBALR
Programmation 2021-2022

Maitre d'ouvrage	Opération et programme	Contenu	Montant prévisionnel (HT)	Financements			Année d'engagement Calendrier				
				CABBALR	ETAT	autres financeurs					
SE DEPLACER											
<i>Réduire la part modale de la voiture...</i>											
CABBALR	<u>Aménagement du parking relais à Douvrin Gare de la Bassée-Violaines</u>	Aménagement d'un parking TER de 118 places sur la commune de Douvrin comprenant également un traitement des liaisons piétonnes favorisant l'accès vers la gare de La Bassée.	700K€	30 %	133,89K€	Région 50% (en cours d'examen)	Fin 2021				
CABBALR	<u>Aménagement du parking relais à Haisnes ex friche station "Oil"</u>	Travaux de dépollution et traitement de la friche pour y réaliser un parking destiné aux usagers de la gare de la Bassée	500K€	50 %	50% AAP Friches		2022				
CABBALR	<u>Aménagement du pôle gare d'Isbergues Phase 1</u>	Opération d'intérêt communautaire Répond au cadre global des aménagements intégrés des « secteurs gares »	2M€	30 %	35 %	35 %	2022				
CABBALR	<u>Mise en place d'un schéma directeur des modes doux, développement du « système vélo » sur le territoire</u>	Mise en place d'un schéma directeur des modes doux, développement du « système vélo » sur le territoire	400K€		<u>280K€ de l'AAP à vélo</u>		2021-2022				
<i>Garentir le désenclavement du territoire...</i>											
CABBALR AULA	<u>Etude exploratoire relative à l'amélioration des liaisons routière et ferroviaire vers la MEL</u>	Stratégie territoriale Approche prospective Dimension pré-opérationnelle et faisabilité	200K€	100K€	100K€ volet territorial du CPER		2022				
<i>Développer une mobilité vertueuse....</i>											
CABBALR	<u>Seconde phase du schéma de déploiement des bornes électriques pour véhicules et mise en œuvre de nouveaux services « mobilité »</u>	Phase 2 du programme territorial Disposer de 100 bornes d'ici 2024	512K€	384K€	127,9K€ (25%)		2021-2022				

HABITER

Réduire l'impact énergétique des logements, assurer un logement digne aux habitants...

CABBALR	<u>Suivi-Animation OPAH-RU</u>	Mise en oeuvre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat sur les communes de Béthune et Bruay dans le cadre du dispositif ACV et sur les communes d'Auchel et Lillers dans le cadre du dispositif PVD	400K€ globalisé	150K€	200K€ ANAH	50K€ 25% du lot ACV (sous réserve)	2022-2027
CABBALR	<u>Progammme d'Intérêt Général</u>	Politique d'aide auprès des particuliers- délégation crédits ANAH	6,5M€/an	1M€	5M€ ANAH		en cours
CABBALR	<u>Aides propres parc public et cités minières ERBM</u>	Politique d'aide auprès des bailleurs	4,5M€				en cours
CABBALR	<u>ERBM Réalisation des études urbaines des cités minières</u>	Prise en charge par la CABBALR des études urbaines intégrée en vue de la réalisation des schémas d'aménagement des cités minières	100K€/an	100K€			2021
Communes	<u>ERBM-1er triennal rénovation intégrée des cités minières</u> Amgt site de la Fosse 7 à Houdain	Traitement et aménagements publics des cités minière ERBM-cités 16/3 et Anatole France à Bruay et Victoire à Houdain-Haillcourt.	Programme en cours de finalisation				fin 2022
CABBALR Communes	<u>Programmation NPRU de Béthune et Bruay-la-Buissière</u>	Mise en œuvre de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la CABBALR pour les quartiers du Mt Liébaut à Béthune et le Centre à Bruay-la-Buissière Accompagnement de la CABBALR au titre des axes...	progammation validée 57,8M€	6M€	à préciser	à préciser	2021-2026
CABBALR	<u>Requalification lourde de l'aire d'accueil pour les gens du voyage d'Isbergues</u>	Réhabilitation des équipements des aires d'accueil d'Isbergues et Lillers comprenant leur extension pour maintenir une capacité d'accueil suffisante	700K€	370K€	330K€		2021
Protéger les habitats des risques naturels...							
CABBALR	<u>Mise en œuvre du PAPI (Lys) 2017-2023</u>	Programme de lutte contre les inondations et la protection des biens et des personnes Au titre de l'axe « Ralentissement des écoulements » la CABBALR assure la MO de 17 opérations sur le territoire de la CABBALR.	15,8M€ globalisé	6,8M€	9M€ ETAT/AENP		2021-2024

CABBALR	<u>Programme de restauration écologique des cours d'eau</u>	Programme global qui contribue à la reconquête du bon état écologique des cours d'eau et à la prévention des inondations. 8 PRE à l'échelle de la CABBALR	2,7M€ globalisé	1,7M€	800K€		2021-2026
----------------	--	--	-----------------	-------	-------	--	-----------

TRAVAILLER

Encourager l'entrepreneuriat, favoriser la création et la reprise d'entreprise ; développer l'innovation technologique et sociale (incubateur, écosystème de start-ups)...

Soutenir le développement des filières clés du territoire (industrie, agroalimentaire, artisanat et services...)

Conforter l'attractivité du territoire...Fédérer les outils et acteurs de l'emploi...

CABBALR	Politique en faveur de l'artisanat	Appui à la création et au développement d'activités artisanales de proximité et accompagnement de l'artisanat à la transition écologique	150K€/an	100 %			2021 (en cours)
CABBALR	Développement de l'ESS	Appui à la création et au développement d'activités	150K€/an	85 %		15 %	2021 (en cours)
CABBALR	Académie de l'entrepreneuriat	Mise en œuvre de la feuille de route entrepreneuriat sur le territoire avec la création de lieux de ressources à destination des porteurs de projets et chefs d'entreprises volet immobilier du réseau communautaire des Académies de l'entrepreneuriat	200K€/an	30 %	35 %	35 %	2022
CABBALR Entreprises Acteurs économiques	<u>Territoires d'industrie "Béthune-Bruay, territoire démonstrateur de la transformation industrielle"</u>	Programme d'actions partenarial visant à répondre aux enjeux identifiés pour concourir au maintien et au développement d'activités industrielles sur le territoire.	Montant global intégrant l'ensemble des projets d'investissement privés				poursuite du programme
CABBALR	<u>Requalification de zones industrielles vieillissantes (ZI n°1 - axe Lavoisier)</u>	Conforter l'attractivité du territoire optimiser les déplacements et l'accès aux ressources Enrichir l'offre foncière et immobilière	2M€	50 %	50 %		2022
CABBALR	<u>Numérique Structurer les écosystèmes (Tiers Lieux, Start-up, cybersécurité)</u>	Mise en place d'un tiers lieux dédié aux expérimentations urbaines et au service public	210K€	50 %	50 %		2022

CABBALR	<u>Gouvernance du numérique</u> <u>stratégie d'open Data</u>	Phase 1/Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la définition des modalités de gouvernance et de déploiement de la gouvernance du numérique à l'échelle du territoire. Phase 2/ Mise en œuvre d'une plateforme "Public" et développement d'un lac de données	Phase 1 : 60K€ Phase 2: à déterminer	30K€	30K€ AAP Numérique		2021-2022
CABBALR	<u>Traitement de la friche "HDF Emballage"</u> <u>Zone Noeux-Labourse</u>	Travaux de dépollution de la friche HDF-Emballage en vue de sa réaffectation	607K€	264K€	343 K€ AAP Fiches PdR		2021

S'APPROVISIONNER

CABBALR Partenaires	<u>Programme Alimentaire Territorial</u> <u>PAT en action</u>	Déclinaison opérationnelle du programme	150K€/an	50 %	50% AAP DRAAF		2021-2025
CABBALR	<u>Applications numériques</u>	Développer des applications E-tourisme, E-commerce, E-culture à partir d'application de type DIGGY, Art Design Story	montants en cours de définition				2022
CABBALR	<u>Politique intercommunale du commerce</u>	Préserver le commerce local, de proximité	300K€/an	100 %			2021 (en cours3)

Garantir la qualité et l'approvisionnement en eau du territoire,

CABBALR	<u>Programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux d'eau potable</u>	Programme pluriannuel de réhabilitation des réseaux d'eau potable	2M€/an	100 %			à compter de 2021
CABBALR	<u>Projet Interreg</u> <u>« de l'eau pour demain »'</u>	Protection de la ressource/optimisation de la gestion de l'eau potable *Programme expérimental (Interreg France/Manche Angleterre)	2M€	500k€		1,5M€	2021-2023
CABBALR	<u>Renouvellement et développement des réseaux d'assainissement</u>	Déclinaison opérationnelle du programme	3M€/an	2M€/an	1M€/an		2019-2024

CABBALR	<u>travaux de déconnexion du réseau d'eau pluviale</u>	déclinaison opérationnelle du programme	2M€/an	1,5 M€/an	500K€		2019-2024
---------	--	---	--------	-----------	-------	--	-----------

**Réduire la production de déchets et tendre vers un territoire zéro déchet.*

CABBALR	<u>Traitement et valorisation des déchets</u>	Travaux de mises aux normes des déchetteries communautaires	2,5M€	50 %	50 %		2022
---------	---	---	-------	------	------	--	------

ETRE EN FORME

**Développer la pratique du sport (sport/santé) et permettre le « bien vieillir », *Promouvoir la santé mentale,*

CABBALR	<u>Chaine des Parcs-Canal d'Aire Aménagements fluvestres (Phase 2)</u>	Phase 2 du programme de développement du tourisme fluvial en bordure du canal d'Aire	1,14M€	332k€	198K€	Région 550K€ CD62 40K€ 20K€ (Leader)	2021
CABBALR	<u>"PLAN PISCINES" phase 1</u>	Programme pluriannuel de rénovation thermique des piscines communautaires Phase 1: traitement des piscines de Béthune et Lillers, requalification et mise aux normes des piscines communautaires, traitement thermique et énergétique, équipements et traitement des eaux de bassin	6,2M€	40 %	30 %	30 %	2021-2022
CABBALR	<u>Contrat Local de Santé</u>	Promouvoir la santé des enfants et des jeunes Accompagner les personnes vulnérables dans leur parcours de santé Favoriser l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé	250K€/an ingénierie et fonctionnement				2020-2023
CABBALR	<u>Conseil Local de Santé Mentale</u>	Dispositif partenarial ayant pour objectif de favoriser l'insertion sociale des personnes en souffrance psychique	15K€/an				2019-2023

***Réduire les polluants atmosphériques et sonores.**

CABBALR	<u>COTTRI</u>	Amplifier les dynamiques de Transition Ecologique et Energétique (TEE) / TRI sur le territoire par le biais d'une gouvernance partenariale renforcée et d'une animation mobilisant les acteurs concernés	235K€/an	30 %	ADEME 70%		2020-2024
APPRENDRE							
CABBALR	Guichet Unique Mobile	Mettre en place un service itinérant d'accès aux droits, d'assistance numérique, d'accès aux services administratifs et communautaires en direction des habitants des communes rurales et des quartiers en politique de la Ville	150K€	50 %	AAP "France services" en cours	CD 62 demande en cours	2022
S'EPANOUIR							
CABBALR	Chaine des Parcs -Parc de la Lawe "Vallée Carreau"	Aménagement écologique et paysager du site de la « Vallée Carreau » qui s'inscrit dans le développement et le traitement des espaces et parcs constituant le schéma de la Chaine des parcs du PMA	2M€	30 %		70% Région et AENP	2021-2022
CABBALR	Réhabilitation des équipements communautaires	Travaux de rénovation thermique	700K€	500k€	200K€		2021
CABBALR Communes	Contrat de Ville	La CABBALR dispose de 16 QPV (reconnus par l'Etat) et de 5 quartiers d'Agglomération, regroupant 38 000 habitants. Le Contrat de Ville vise à transformer ces quartiers et à gommer les difficultés qui y sont repérées au bénéfice des habitants.		150K€ (CABBALR)/an- appui aux structures 500K€ (CABBALR)/an- soutien aux investissements des communes			2015-2022
CABBALR	Convention Territoriale Globale	Convention partenariale avec la CAF qui traduit les orientations stratégiques définies en matière de services aux familles	en cours de définition				2021